



OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITÉ  
INVALIDENVERSICHERUNGS-STELLE

FRIBOURG FREIBURG

# L'Assurance-Invalidité

*Information du 9 novembre 2018*

***Bienvenue***

# Les buts de l'assurance-invalidité

## art. 1a LAI:

- a) prévenir, réduire ou éliminer l'invalidité grâce à des mesures de réadaptation appropriées, simples et adéquates,
- b) compenser les effets économiques permanents de l'invalidité en couvrant les besoins vitaux dans une mesure appropriée,
- c) aider les assurés concernés à mener une **vie autonome** et responsable.

# Les différentes phases de l'examen d'une demande AI



- Annonce



- Intervention précoce



- Réadaptation



- Examen du droit à la rente

# Le rôle des médecins dans le processus AI

Évaluation du droit à la  
rente  
Nécessité du concours  
d'experts

Décision

Annonce

Phase de réadaptation  
Rôle à jouer très important du  
médecin de famille

Évaluation

# Les prestations AI

- Mesures d'intervention précoce
- Mesures de réadaptation et indemnités journalières
  - Mesures médicales
  - Moyens auxiliaires
  - Mesures de réinsertion préparant à la réadaptation professionnelle
  - Mesures de réadaptation professionnelle (orientation professionnelle, formation professionnelle initiale, reclassement, placement, aide en capital)
- Rente (40%:  $\frac{1}{4}$  rente, 50%:  $\frac{1}{2}$  rente, 60%:  $\frac{3}{4}$  rente, 70%: rente entière)
- Mesures de nouvelle réadaptation des rentiers
- Allocation pour impotent/Contribution d'assistance



## Les éléments constitutifs de l'invalidité

### ***ELEMENT MEDICAL***

**Atteinte à la santé**

Physique ou mentale

### ***ELEMENT ECONOMIQUE***

**Incapacité de gain**

Permanente ou de  
longue durée

***LIEN DE CAUSALITE***

## Incapacité de travail ≠ Incapacité de gain la différence

### **INCAPACITE DE TRAVAIL**

- A cause de l'atteinte à la santé ...
- ... n'est plus capable de travailler dans sa profession ou son secteur d'activité
- Taux d'incapacité de travail est déterminé par le médecin

### **INCAPACITE DE GAIN**

- A cause de l'atteinte à la santé ...
- ... n'a plus d'activité lucrative disponible sur le marché du travail
- Taux d'invalidité est déterminé par l'Office AI

## Evaluation de l'invalidité

### **1 METHODE GENERALE**

- Comparaison des revenus
- Par ex.: employé

### **2 METHODE SPECIFIQUE**

- Comparaison des champs d'activité
- Par ex.: ménagère

### **3 METHODE MIXTE**

- Comparaison des revenus et des champs d'activité
- Par exemple ménagère avec une activité partielle

### **4 METHODE EXTRAORDINAIRE**

- Comparaison par la pondération des tâches
- Par exemple indépendant

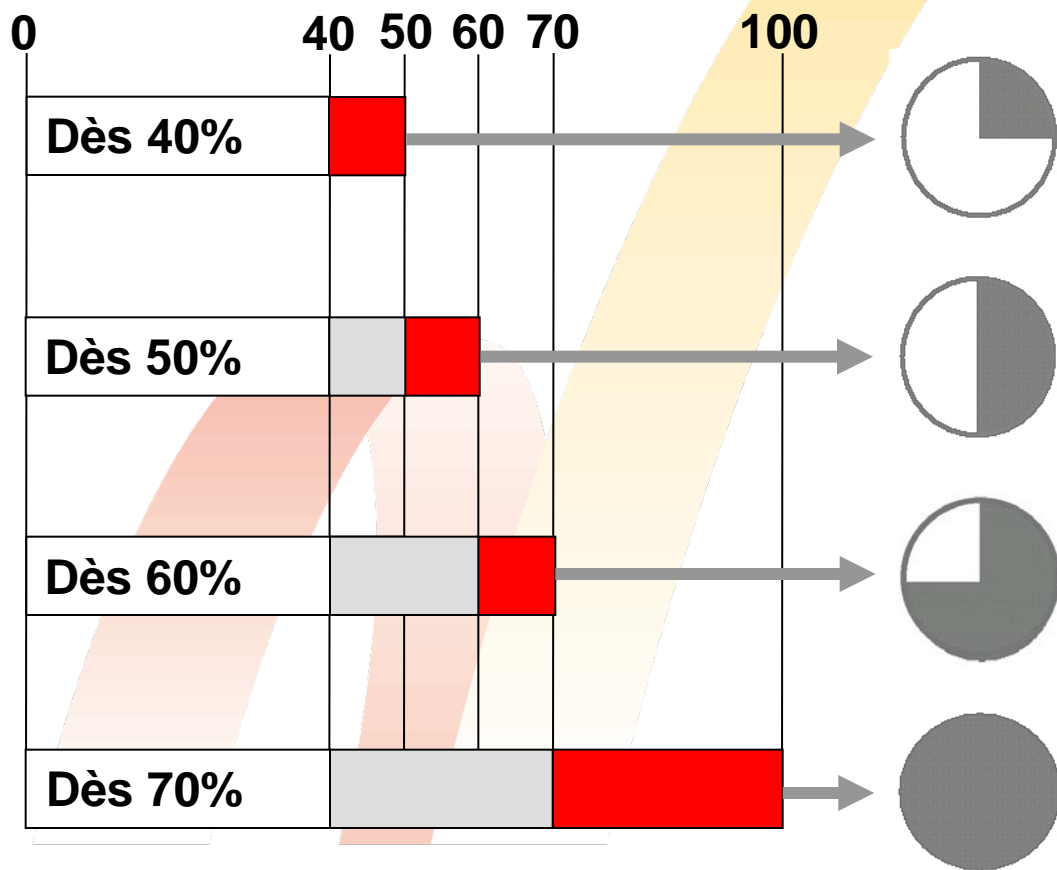


## Comparaison des revenus

■	Revenu de l'activité lucrative sans atteinte à la santé (revenu sans invalidité) ouvrier construction 13 x CHF 4'500.-	CHF	58'500.-
■	Revenu de l'activité lucrative avec atteinte à la santé (revenu de l'invalidé) Légers travaux d'aide 13 x CHF 1'620.-	CHF	21'060.-
■	Perte de revenu	CHF	37'440.-
=	<b>Taux d'invalidité</b>	$\frac{37'440 \times 100}{58'500}$	<b>64%</b>

# Le taux d'invalidité détermine la rente

Le taux d'invalidité en %



Rente

## Rente AI

- Rente minimale CHF 1'175.-
- Rente maximale CHF 2'350.-
- Couple max. (plafonnement) CHF 3'525.-

### Constat:

- L'invalidité est une notion économique qui ne se confond pas avec l'incapacité de travail médicalement attestée

## Evaluation de la capacité de travail

Comment expliquer la différence d'appréciation de la capacité de travail entre l'AI et le médecin-traitant?

- En général, le diagnostic n'est pas contesté
- Répartition des rôles différente
- Evaluation de l'incapacité de travail dans l'activité habituelle par le médecin-traitant
- Ce qui est déterminant, c'est la capacité de travail résiduelle, après reconversion professionnelle

## **Evaluation de l'incapacité de travail Quelles sont les raisons amenant l'AI à mandater des experts médicaux?**

- Assurer une vision globale des différentes problématiques de santé
- Le droit aux prestations dépend d'une appréciation médicale jugée probante quant aux effets de l'atteinte à la santé sur la capacité de travail et de gain
- Plus particulièrement, dans les cas de syndromes douloureux d'origine peu claire, il y a lieu également d'investiguer le contexte de vie sociale et privée pour déterminer l'ampleur des limitations
- En l'absence de prise en considération de ces indicateurs, une incapacité travail médicalement attestée est jugée non probante

## Quand est-ce qu'une atteinte à la santé est invalidante?

- La mise en valeur, sur le marché du travail équilibré, de la capacité de travail et de gain n'est exigible que dans une mesure réduite
- Il persiste une incapacité de travail et de gain durable malgré les mesures de réadaptation médicale et professionnelle exigibles
- L'assurance requiert en premier lieu l'avis du médecin-traitant quant à l'existence d'une atteinte à la santé et ses effets sur la capacité de travail
- L'assurance requiert ensuite l'avis du SMR quant à l'existence d'une invalidité (art. 59 al. 2<sup>bis</sup> LAI)

## **Pourquoi est-ce que l'Office AI ne renseigne pas le médecin de ses décisions?**

- L'Office AI est soumis au secret de fonction. Ce dernier ne peut être levé que moyennant procuration écrite de l'assuré, dûment signée, donnant autorisation expresse à l'Office AI de renseigner son/ses médecin(s) de son choix.

## **Pourquoi est-ce que le médecin est appelé à prendre position sur les limitations fonctionnelles de son patient?**

- L'AI doit connaître les limitations de manière à pouvoir soutenir au mieux l'assuré dans le processus de réinsertion professionnelle. Et de déterminer s'il y a lieu d'adapter le poste actuel ou de prévoir une reconversion professionnelle, cas échéant, le type d'activité. Est-ce que l'assuré peut encore porter de lourdes charges? Est-ce qu'il est encore capable d'assumer un poste exigeant, en terme de stress et/ou de responsabilités?
- L'AI dépend pour ce faire des renseignements fournis par le médecin-taillant.



# Informations

## ▶ Comment recevoir des informations sur l'AI ?

- ▶ Home page OAI FR
- ▶ AI-Pro-medico
- ▶ Memento AI

## ▶ Comment puis-je apporter ma contribution à la réadaptation ?

- ▶ Lettre circulaire 302  
Prestations fournies par des médecins aux offices AI



OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITÉ  
INVALIDENVERSICHERUNGS-STELLE

FRIBOURG FREIBURG

**MERCI BEAUCOUP DE VOTRE ATTENTION**